

JEU DE TRIBOULETTE

Département de la Manche (PV de gendarmerie 26/10/1884)

Table sur 2 tréteaux et boule en métal de 5 cm. 10 quilles de hauteur inconnue, probablement proche de celles de la carambole.

Le nombre de quilles est remarquable car les jeux de 10 quilles apparaissent assez tard (suite à l'interdiction des jeux à 9 quilles). Ce jeu cependant est plus proche des jeux de toupie « des Indes », même si sa forme se rapproche de la grande carambole. Il s'agit d'un jeu d'argent (2 sous en début de partie...).

La boule est poussée par un bout de bois recourbé, dit pousoir, dans un canal recouvert contournant le jeu et qui revient à sa sortie pour abattre les 10 quilles placées en milieu de table. Première rangées quilles à 1 point, 2eme rangée 2 points etc...

Chaque joueur mise la même somme. Celui qui totalise le plus de points emporte la mise. S'il y a des joueurs qui ont le même nombre de points, ils remettent et rejouent jusqu'à pouvoir se départager.

